Syndicat Autoroutes et Ouvrages Routiers



Monsieur Nicolas Mazeau Directeur Régional d'Exploitation DRE SAP - ASF 2 Allée de Barroilhet – BP 166

64204 Biarritz Cedex

Biarritz, le 29 mai 2019

Objet: négociation saison 2020

Monsieur le Directeur,

Afin de préparer au mieux la réunion du 3 juin 2019 relative à la négociation des saisons 2020, vous trouverez ci-dessous les revendications de la CFDT SAP pour toutes les filières concernées :

- Possibilité pour tous les salariés qui le souhaitent de bénéficier de 21 jours de congés consécutifs sur la période juillet/août encadrés d'un jour de repos avant et après, comportant 3 week-ends et ce, quel que soit la filière ou le statut. Quel que soit le nombre de jours de congés souhaité par le salarié, le congé principal doit être encadré d'un jour de repos avant et un jour de repos après.
- Un calendrier saison **péage et ES** incluant certaines périodes vertes pour les vacances scolaires d'hiver, Pâques, Toussaint et Noël.
- Les mois de mai, juin et septembre devront être majoritairement positionnés en périodes vertes.
- Au vu de la baisse des effectifs, augmenter le nombre de recrutement de saisonniers au péage en 2020 afin d'améliorer les conditions de travail des salariés et de permettre aux salariés volontaires de participer aux étapes estivales.
- La programmation de journées de disponibilités durant la période estivale afin de pourvoir au remplacement de salarié en absence maladie.
- Un calendrier de saison (planification des activités) pour les services des filières viabilité et GME en période estivale afin de recruter des saisonniers.
- Le recrutement de saisonniers au service ES pour la gestion du RAU.
- Possibilité pour tous les salariés de l'ensemble des services de la viabilité qui le souhaitent, d'obtenir 1/3 d'ARTT mobiles (soit 8 ARTT mobiles).



La CFDT SAP réitère ses demandes d'amélioration des conditions de travail des salariés :

- Une répartition équitable des postes P1/P2/P3
- Pas plus de 3P1, 3P2 et 2P3 successifs
- Un week-end complet (samedi + dimanche) de repos à la suite de 3 week-ends travaillés
- Accorder la pose d'APA ou de récupération d'heures durant les fortes périodes d'activité y compris en période estivale.

Missions téléassistance :

Depuis la liste unique, l'amélioration des conditions de travail prévue par l'entreprise n'a pas été avérée dans les faits. Suite à l'expertise demandée à l'IT-CHSCT du 21 décembre 2016 dans le cadre du projet d'évolution société de l'organisation générale de la prise en charge des clients en télé-opération, l'entreprise n'a pas voulu prendre en compte toutes les préconisations de l'expert. Les conditions de travail de ces salariés n'ont eu de cesse de se dégrader.

La CFDT vous demande donc d'octroyer des pauses supplémentaires ainsi que de renforcer la téléassistance en recrutant des saisonniers.

Pour un dialogue sain et constructif, la CFDT Sud-Atlantiques Pyrénées est convaincue que cette négociation doit avant tout s'accorder sur ces principes qui répondent aux attentes des salariés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT SAP,

La déléguée syndicale régionale

Béatrice Martial

Copie:

Vincent Lepetit- RRH

Tél.: 06.22.24.17.56